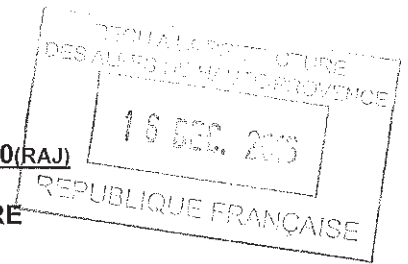


REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours



**DELIBERATION N° 2016-80(RAJ)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Date de convocation : 22 novembre 2016  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 12  
Absents : 10  
Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD,  
Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER,  
Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Attribution du marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de murs d'images et de matériels de visioconférence avec études et services annexes dans le cadre du programme ALCOTRA 2014-2020 – Projet PRODIGE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 décembre et a rendu un avis favorable pour attribuer le marché aux conditions suivantes :

Lot unique	
TITULAIRE	Montants prévisionnel HT
ORANGE Applications for Business 195, rue Lavoisier 38330 Montbonnot Saint-Martin	Offre de base : 139 200.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du conseil d'administration**

**Claude FIAERT**

